



10-11 October 2018 | József Antall Building | Brussels | ROOM JAN6Q2 | EUROPEAN PARLIAMENT

High Level Conference on the
**FUTURE OF INTERNATIONAL
ELECTION OBSERVATION**

NOTE D'INFORMATION

**ENJEUX ET POSSIBILITÉS LIÉS À L'OBSERVATION ÉLECTORALE:
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

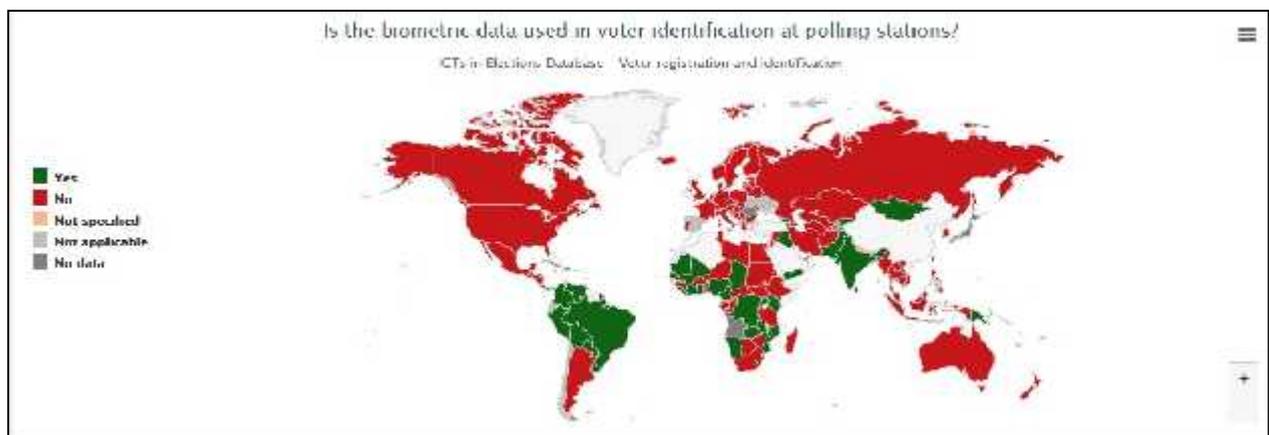
L'essor des élections au format électronique

Les technologies numériques sont de plus en plus fréquemment utilisées dans le cadre de processus électoraux dans plusieurs pays; leur usage s'étend de la création de registres électoraux adossés à des données biométriques à l'identification des votants, à la mise en place de systèmes de comptage et de transmission des résultats de vote et au vote électronique. Dans certains pays, le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) a contribué à la qualité (participation plus importante, amélioration de la précision du comptage, publication plus rapide des résultats) et à l'efficacité (meilleure logistique) des élections. Dans d'autres, il a exacerbé la controverse politique, le manque de transparence et, parfois, occasionné des violences.

Lorsqu'il existe déjà un manque de confiance dans le processus électoral, l'introduction des TIC n'apporte pas nécessairement de réponse adaptée aux doutes des citoyens. À l'inverse, elle est susceptible de poser d'importants problèmes, notamment sur le plan de la transparence (opacité perçue du comptage et de l'agrégation des votes) et de la responsabilité, puisque les autorités nationales, avec les TIC, dépendent parfois de prestataires privés pour la gestion des processus électoraux. Enfin, le recours aux TIC pourrait remettre en question les principes fondamentaux du vote: l'universalité (tous les citoyens remplissant les conditions nécessaires pourront-ils voter?), l'égalité (tous les votes seront-ils traités sur un pied d'égalité?) et le secret.

Même dans une situation optimale, lorsqu'un consensus politique règne et que le public a largement confiance dans l'administration de l'élection, l'adoption des TIC dans ce cadre peut poser problème. Récemment, dans l'Union, deux pays ont soit rétabli un système papier après s'être appuyé sur les TIC (les Pays-Bas), soit formellement exclu le passage prochain à un système électronique (l'Allemagne), principalement en raison de possibles cybermenaces. L'Estonie, au

contraire, a décidé de recourir à des élections en ligne pour toutes les élections dont le résultat est juridiquement contraignant au niveau national, malgré des inquiétudes relatives à la cybersécurité. À ce jour, elle est l'unique pays au monde à avoir fait ce choix.



Source: International IDEA <https://www.idea.int/data-tools/data/icts-elections>

Un défi pour l'observation électorale

Garantir la transparence est un autre problème d'envergure lorsqu'on recourt aux TIC dans un contexte électoral – c'est là que l'observation des élections entre en jeu.

Il est de toute évidence de plus en plus difficile pour les missions d'observation électorale (MOE) d'observer des élections dont l'organisation repose toujours davantage sur les nouvelles technologies. Si le mandat des MOE ne comprend pas la certification de la qualité des technologies employées en contexte électoral, les observateurs sont chargés de la tâche ardue d'évaluer la crédibilité d'une élection alors que les résultats et, parfois, les voix, sont traités et comptabilisés au moyen d'une «boîte noire» impossible à observer avec des outils classiques. En effet, ce type de système repose principalement sur des technologies brevetées ou est considéré comme trop sensible pour que les observateurs soient autorisés à y accéder.

C'est un problème toujours plus grand étant donné que la crédibilité de l'observation électorale s'en est vue entamée ces dernières années. Des travaux sont en cours, qui sont destinés à déterminer si des compétences techniques supplémentaires sont nécessaires dans le cadre des

MOE afin qu'une observation approfondie de cette partie du processus devienne possible. Dans la plupart des cas, les restrictions imposées aux observateurs électoraux chargés d'évaluer les systèmes de TIC restent l'un des principaux obstacles. Des questions se posent également en ce qui concerne les garanties que devraient obtenir les observateurs avant leur déploiement, en sus du protocole d'accord signé avec les autorités.

Les missions d'observation électorale de l'Union dans le cadre de processus électoraux reposant sur les nouvelles technologies

Ces dernières années, les MOE de l'Union ont observé un grand nombre d'élections pour lesquelles la mise en place et l'utilisation de systèmes électoraux reposant sur les TIC ont entraîné une détérioration considérable. Lors des élections législatives de 2017 au Kenya, le mauvais fonctionnement du système de comptage électronique des voix, en conjonction avec d'autres problèmes, a ainsi abouti à l'annulation par la Cour suprême des résultats du premier tour de l'élection présidentielle. Quant aux élections législatives de 2017 au Honduras, une défaillance du système de comptage électronique a alimenté des soupçons de manipulation des résultats. Dans les deux pays, ce problème a contribué à l'éclatement de violentes manifestations. Si la mission de l'Union au Honduras a eu accès au système de TIC et possédait les compétences techniques nécessaires pour faire son travail, l'observation de processus électoraux adossés aux nouvelles technologies représente un défi croissant pour les MOE européennes.

Des occasions à saisir pour l'observation électorale

Les MOE de l'Union, afin d'apporter des réponses satisfaisantes à ce problème grandissant, se sont efforcées de prendre en compte cet élément nouveau et d'observer comment les TIC sont intégrées aux processus électoraux, c'est-à-dire la manière dont les technologies numériques sont acquises, le rôle des organismes de gestion des élections et/ou des entreprises privées dans leur déroulement, y compris l'existence ou non de solutions de repli, la fourniture d'une formation adaptée au personnel électoral, l'information des électeurs et la possibilité d'un contrôle, notamment la liberté d'accès des observateurs, des scrutateurs et du pouvoir judiciaire aux systèmes informatiques, etc.

D'autres «sources de faiblesses», telles que le degré de confiance dans la crédibilité des élections et l'existence ou non de controverses au sujet des TIC utilisées pour les élections, pourraient également faire l'objet d'un suivi. Par ailleurs, les mesures prises pour protéger le secret du vote et l'intégrité des résultats, y compris les garanties apportées pour prévenir les cybermenaces, pourraient être évaluées, même si cela suppose probablement de renforcer les compétences des MOE de l'Union. Enfin, il pourrait être intéressant d'analyser le *processus* de mise en place d'un système de TIC, pour comprendre si les TIC en question ont été évaluées, testées, certifiées et/ou progressivement introduites (par exemple, lors d'une élection partielle ou dans une seule circonscription à l'occasion d'une élection locale) avant leur déploiement à l'échelle nationale. Dans la configuration actuelle d'une MOE et dans la durée qui lui est impartie, ce type de suivi ne serait pas facilement réalisable et nécessiterait une mise à jour de la méthode employée.

Une solution envisageable consisterait à inclure dans cette méthode l'observation d'un ensemble de critères minimaux applicables aux systèmes électoraux adossés à des TIC visant à garantir des conditions a minima d'*accessibilité*, de *sécurité*, de *responsabilité*, de *vérifiabilité*, de *transparence* et de *viabilité*. Ces critères minimaux comprendraient entre autres la capacité de fonctionnement et de maintenance sans assistance extérieure à long terme, des mesures de protection du système contre les accès non autorisés, l'enregistrement de toute modification des données, la possibilité d'une vérification indépendante et transparente, etc.

Dans ce domaine, un corpus de normes a été progressivement mis au point ces dernières années, notamment grâce aux travaux importants entrepris par la Commission de Venise, qui ont abouti à l'adoption en 2017 par le Conseil de l'Europe d'une recommandation sur les normes relatives au vote électronique¹. Cette recommandation propose une liste de normes destinées à préserver les principes fondamentaux du scrutin (suffrage universel, égal, libre et secret) et fixe des critères à suivre pour s'assurer que les élections sont de bon aloi. En 2013, l'OSCE a pour sa part publié un manuel d'observation des nouvelles technologies de vote² qui pourrait fournir des orientations aux observateurs. D'autres organisations (par exemple, le centre Carter ou la Fondation internationale pour les systèmes électoraux) ont quant à elles élaboré des textes semblables sur la manière de gérer les technologies numériques dans le cadre des processus électoraux. Pourtant, le plus grand défi de tous, à savoir observer la «boîte noire», doit encore être relevé par la communauté des observateurs.

Dans un monde de plus en plus étroitement connecté, il ne sera vraisemblablement pas possible de garantir des «e-élections» réellement démocratiques sans l'engagement total d'autres importantes institutions d'État ainsi que de la communauté internationale, qui contribuera à la mise en évidence des sources de cyberattaques et permettra de trouver des réponses adéquates face à des menaces grandissantes.

Enjeux - points de discussion:

-) «Efficacité» contre «crédibilité»: quels sont les coûts d'opportunité du recours aux technologies numériques pour les processus électoraux?
-) L'observation électorale est-elle susceptible d'améliorer la transparence des élections adossées aux nouvelles technologies?
-) Les observateurs électoraux devraient-ils contrôler les aspects liés aux TIC dans les élections? Si oui, dans quelle mesure et dans quelles conditions?
-) Comment adapter les méthodes et les compétences en matière d'observation électorale pour résoudre les problèmes créés par le recours aux nouvelles technologies?

¹ Recommandation CM/Rec(2017)5 du Comité des Ministres aux États membres sur les normes relatives au vote électronique: https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680726f6a

² <https://www.osce.org/odihr/elections/104939?download=true>